



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ
FASSETT**

2021-05-17

À une séance ordinaire de la Municipalité de Fassett tenue à huis clos, au 19, rue Gendron, Fassett, Québec, le 12 mai 2021 à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

Les conseillers(ères) Gabriel Rousseau Josiane Charron
 Claude Joubert Jean-Yves Pagé

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur François Clermont.

Chantal Laroche, directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de l'assemblée.
- 2- Appel des conseillers, conseillère.
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 4- Adoption du procès-verbal 14 avril.
- 5- Parole à l'assistance.
- 6- **Rapports**
 - 6.1 Officier municipal en urbanisme
 - 6.2 Inspecteur municipal
 - 6.3 Directeur des incendies
 - 6.4 Du maire
 - 6.5 Conseillers, conseillère
- 7- **Finances**
 - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 11774 à 11802 au montant de 13 156.04 \$ et les prélèvements numéro 2663 à 2676 au montant de 11 908.43 \$ et des salaires payés pour un montant de 15 506.50 \$;
 - 7.2 En mai des salaires payés pour le mois d'avril pour un montant de 6 907.50 \$ pour la bibliothèque, les élus et les pompiers.
 - 7.3 Adoption des activités de fonctionnement.
 - 7.4 Adoption des écritures au journal général.
- 8- **Correspondance**
- 9- **Suivi de dossier**
- 10- **Avis de motion**
 - 10.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-12 modifiant le règlement 2021-02 édictant la tarification des eaux usées.
 - 10.2 Avis de motion et dépôt de projet du règlement 2021-13 modifiant le règlement 2019-14 édictant la politique de la gestion contractuelle.
- 11- **Résolutions**
 - 11.1 Mandat – Avis juridique pour servitude ;
 - 11.2 Adoption du compte de dépenses du maire au montant de xx.xx\$;
 - 11.3 Adoption du compte de dépense de la directrice générale au montant de 124.28\$;
 - 11.4 Refus de paiement – Facture ED210418 - Chemin de fer Québec-Gatineau ;
 - 11.5 Adoption de l'addenda – Contrat d'Anabelle Drew ;
 - 11.6 Résolution – Conformité de l'application du règlement 2002-06 – Permis de séjour de roulotte – Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours ;
 - 11.7 Dépôt des états financiers annuels – Société de transport adapté ;
 - 11.8 Dépôt de l'audit de conformité portant sur la formation en éthique et en déontologie des élus ;
 - 11.9 Budget supplémentaire – Fleurs municipales ;
 - 11.10 Adoption – Service de sauvetage – Internet Papineau ;



- 12- **Varia**
12.1 Soumission –Terrain de tennis ;
12.2 Résolution d'appui – Patrouille nautique ;
12.3 Résolution d'appui – Journée contre l'homophobie ;

13- **Questions posées par les membres**

14- **Levée de l'assemblée ;**

1- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée est officiellement ouverte par Monsieur le maire François Clermont à 19 h 36.

2- **APPEL DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRE**

Messieurs les conseillers Gabriel Rousseau, Claude Joubert, Jean-Yves Pagé de même que madame la conseillère Josiane Charron sont présent. Monsieur le maire François Clermont préside l'assemblée.

2- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2021-05-080

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

4- **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 14 AVRIL 2021**

Point reporté.

5- **PAROLE À L'ASSISTANCE**

Point non applicable. Aucun commentaire reçu pour l'assemblée de mai.

6- **RAPPORTS**

6.1 Officier municipal en urbanisme

Déposé pour appréciation auprès du conseil

6.2 Inspecteur municipal

Déposé pour appréciation auprès du conseil

6.3 Directeur des incendies

Un rapport a été déposé pour appréciation auprès du conseil.

6.4 Rapport du maire

Le maire, François Clermont, fait une mise au point concernant la situation de la covid-19. Actuellement, la région enregistre une hausse de 43 nouveaux cas, hier on décomptait 27 nouveaux cas, et avant-hier 21 nouveaux cas dans la région. Il faut donc toujours démontrer de la prudence et respecter les mesures sanitaires. Deux décès se sont ajoutés, pour un total de 207 décès depuis la pandémie. Une baisse de 12 cas dans le nombre d'hospitalisations ainsi qu'une stabilité au niveau du nombre de cas aux soins intensifs. Maintenant dans notre MRC il y avait 19 cas actifs, soit une baisse importante en comparaison avec les dernières semaines

La municipalité a perdu un de ses pompiers, Monsieur Ghyslain St-Denis. La municipalité à rendu hommage à monsieur St-Denis lors de ses funérailles. La



brigade de la municipalité de Fassett, de même que le maire, ont participé aux obsèques. Notre chef pompier a remis symboliquement le chapeau d'incendie aux membres de la famille, et le maire a remis un document hommage également. Nos meilleures pensées les accompagnent.

Une demande de la Fondation Émergence, demandant à notre municipalité de souligner la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie a été reçue. À cet effet, vous verrez flotter le drapeau à leur effigie la journée du 17 mai prochain.

Nous devons malheureusement dire « Adieu » au resto La Barque. Merci à Sylvie et Marcel, ainsi qu'à leur équipe, de nous avoir fait vivre des événements superspectacles de haut niveau! Nous garderons d'excellents souvenirs de nos expériences à leur restaurant, et sommes convaincus que les citoyens de Fassett partagent nos sentiments.

Il est à noter que pour des raisons de formation, le bureau municipal serait fermé les deux prochains mercredis, soit le 19 et le 26 mai prochain. Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

Josiane Charron

La conseillère nous confirme que les fleurs municipales ont été achetées, et qu'elle profitera du week-end afin de « fleurir Fassett » !

7.1 APPROBATION DES DÉPENSES AVEC LES CHÈQUES NUMÉRO 11774 À 11802 AU MONTANT DE 13 156.04 \$ ET LES PRÉLÈVEMENTS NUMÉRO 2663 À 2676 AU MONTANT DE 11 908.43\$ \$ ET DES SALAIRES PAYÉS POUR UN MONTANT DE 15 506.50 \$

2021-05-081

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

ET RÉSOLU :

Que les dépenses avec les chèques numéro 11774 à 11802 au montant de 13 156.04 \$ et les prélèvements numéro 2663 à 2676 au montant de 11 908.43 \$ et des salaires payés pour un montant de 15 506.50 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte #603747).

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

7.2 EN MAI DES SALAIRES PAYÉS POUR LE MOIS D'AVRIL POUR UN MONTANT DE 6 907.50 \$ POUR LA BIBLIOTHÈQUE, LES ÉLUS ET LES POMPIERS.

2021-05-082

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

ET RÉSOLU :

Que les salaires payés pour le mois d'avril au montant de 6 907.50 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte #603747).

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

7.3 ADOPTION DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

2021-05-083

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ ET RÉSOLU



Que les activités de fonctionnements soient adoptées telles que déposées pour appréciation auprès du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

7.4 ADOPTION DES ÉCRITURES AU JOURNAL GÉNÉRAL

2021-05-084

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON ET RÉSOLU

Que les activités de fonctionnements soient adoptées telles que déposées pour appréciation auprès du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

10.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2021-02 ÉDICTANT LA TARIFICATION DES EAUX USÉES.

2021-05-085

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Gabriel Rousseau de la présentation d'un projet de règlement numéro 2021-12 modifiant le règlement 2021-02 édictant la tarification des eaux usées.

ET le conseiller demande dispense de lecture du projet de règlement. Le projet de règlement 2021-12 est déposé en même temps que l'avis de motion.

10.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT 2021-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-14 ÉDICTANT LA POLITIQUE DE LA GESTION CONTRACTUELLE.

2021-05-086

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Claude Joubert de la présentation d'un projet de règlement numéro 2021-13 modifiant le règlement 2019-14 édictant le politique de gestion contractuelle.

ET le conseiller demande dispense de lecture du projet de règlement. Le projet de règlement 2021-13 est déposé en même temps que l'avis de motion.

11.1 MANDAT – AVIS JURIDIQUE POUR SERVITUDE

2021-05-087

CONSIDÉRANT une demande reçue en provenance d'un citoyen, face à une situation de servitude ;

CONSIDÉRANT qu'afin de répondre adéquatement, et ainsi s'assurer que la municipalité remplisse ses droits et obligations dans ledit dossier, une opinion juridique est tout indiquée ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU :

Que le que le conseil municipal autorise la direction générale à consulter un avocat dans ledit dossier du citoyen, et ainsi faire en sorte de pouvoir répondre adéquatement à la demande du citoyen face à sa situation de servitude.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.



11.2 ADOPTION DU COMPTE DE DÉPENSES DU MAIRE

Point reporté.

11.3 ADOPTION DU COMPTE DE DÉPENSES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU MONTANT DE 124.28\$

2021-05-088

CONSIDÉRANT que la directrice générale à déposer son compte de dépenses auprès du conseil pour appréciation ;

CONSIDÉRANT que ce dernier comporte des dépenses de fournitures et de frais cellulaires ;

CONSIDÉRANT que ce dernier est conforme aux politiques et règlements en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSE PAR MADAME LA OCNSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

ET RÉSOLU

Que le conseil autorise le déboursé au montant de 124.28\$ compensant le compte de dépenses de la directrice générale.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

11.4 REFUS DE PAIEMENT – FACTURE ED210418 – CHEMIN DE FER QUÉBEC - GATINEAU

2021-05-089

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Fassett refuse d'acquitter des frais de déneigement exigé par Chemin de Fer Québec-Gatineau Inc, tel que décrits par la facture ED210418 ;

CONSIDÉRANT qu'une résolution à cet effet est déposée systématiquement chaque année, afin d'informer Chemin de Fer Québec-Gatineau de la position du conseil face aux factures de déneigement ;

EN CONSEQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

ET RESOLU

Que le conseil maintien sa décision et n'autorise pas le paiement de toutes factures de déneigements qui sont et seront considérées comme irrecevables. Le conseil demande à Chemin de Fer Québec-Gatineau de radier toutes factures rattachées au déneigement et qui seraient associées à la municipalité de Fassett.

Adoptée à l'unanimité.

11.5 ADOPTION DE L'ADDENDA – CONTRAT ANABELLE DREW

2021-05-090

CONSIDÉRANT que la municipalité a mandaté Madame Anabelle Drew quant à la mise à jour de ses règlements municipaux, le tout en conformité avec le nouveau schéma d'aménagement de la MRC de Papineau ;

CONSIDÉRANT que le contrat initial comporte certaines validations autres que celles nécessaires à la conformité avec le schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT que le conseil considère que suite à certaines analyses, autant de la part du CCU, que de la part du conseil, d'autres modifications pourraient être nécessaires, et que ces dernières ne faisaient pas partie de l'entente initiale ;



EN CONSEQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

ET RESOLU

Que le conseil accepte la proposition de Madame Drew, à l'effet que si d'autres modifications étaient demandées suite à des analyses, que sur demande du conseil, une offre de service forfaitaire serait présentée par Madame Drew, répondant aux demandes supplémentaires du conseil.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

11.6 RÉSOLUTION – CONFORMITÉ DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 2002-06 – PERMIS DE SÉJOUR DE ROULOTTE – MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

2021-05-091

CONSIDÉRANT que la municipalité de Fassett a un règlement, soit le règlement 2002-06, gérant la présence de roulotte récréative sur son territoire ;

CONSIDÉRANT qu'une partie de cette réglementation a pour but de légiférer sur l'utilisation des services publics utilisés par la présence de roulotte sur les terrains privés ;

CONSIDÉRANT que la présence de roulotte provoque une utilisation accrue des services, soit d'aqueduc et d'égouts sanitaires, et que la municipalité émet des permis d'utilisation de ces services aux propriétaires de terrains et d'immeubles qui accueillent des roulottes de façon saisonnière, selon le règlement en vigueur ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Fassett dessert un secteur de la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours sur une petite partie de son territoire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'harmoniser l'imposition du règlement 2002-06, quant à la tarification reliée à l'utilisation du réseau d'aqueduc, pour les propriétaires de résidences et de terrains qui accueillent des roulottes de façon saisonnière, sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, le tout conformément à la politique actuelle appliquée sur le territoire de la municipalité de Fassett;

CONSIDÉRANT qu'il existe déjà une entente de tarification, entre la municipalité de Fassett et la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, qui confirme que l'application des tarifications, concernant l'eau potable, se fait entre les municipalités, pour les citoyens bénéficiant du service d'aqueduc ;

CONSIDÉRANT que par soucis d'équité, les taux indiqués au règlement 2002-06 seront facturés une fois par année, avant le 31 juillet, à la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, suite à une vérification faite par notre inspecteur en urbanisme, pour toutes les propriétés desservies en eau potable en provenance de la municipalité de Fassett sur territoire de Notre-Dame-de-Bonsecours accueillant des roulottes sur leur terrain ;

CONSIDÉRANT le conseil municipal s'engage à fournir, par l'entremise de notre inspecteur en bâtiment, une liste détaillée des visites effectuées, photos à l'appui, pour les propriétés concernées par l'application de cette tarification ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal adopte ce qui suit.

Qu'une facture sera émise à la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, pour les propriétés desservies par le réseau d'aqueduc de la municipalité de Fassett, pour celles qui accueilleront de façon saisonnière, des roulottes ou motorisés sur leur propriété.

Que cette facturation sera émise à la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, suite à l'inspection des lieux, par notre inspecteur en bâtiment, qui complètera, avec preuve à l'appui, les documents nécessaires à la facturation ;



Que cette facturation sera produite avant le 31 juillet de chaque année, selon les modalités du règlement 2002-06, ou tout autre règlement qui abrogerait ou remplacerait ledit règlement.

Qu'une copie du règlement 2002-06 ou tout autre règlement qui remplacerait ce dernier soit transmise à la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours.

Adoptée à l'unanimité.

11.7 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS – SOCIÉTÉ DE TRANSPORT ADAPTÉ.

2021-05-092

CONSIDÉRANT que la Société de transport adapté de l'Outaouais a déposé ses états financiers 2020 auprès du conseil municipal de Fassett pour appréciation ;

EN CONSEQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

ET RESOLU

Que ce conseil remercie la Société de transport adapté de l'Outaouais pour la transmission de son rapport financiers pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité.

11.8 DÉPÔT DE L'AUDIT DE CONFORMITÉ PORTANT SUR LA FORMATION EN ÉTHIQUE ET EN DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

2021-05-093

CONSIDÉRANT que la municipalité de Fassett a été auditée par la Commission municipale du Québec, comme l'ont été cent (100) autres municipalités québécoises ;

CONSIDÉRANT que suite à cet audit, des recommandations ont été émises par la Commission municipales du Québec ;

CONSIDÉRANT que le rapport final a été déposé auprès des membres du conseil afin que ces derniers puissent en prendre connaissance ;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance du rapport, en est satisfait et s'engage à donner suite aux recommandations qui ont été faites ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

ET RÉSOLU

Que le conseil municipal de Fassett confirme avoir pris connaissance du résultat de l'audit, des recommandations, et d'apporter les suites nécessaires recommandées par la Commission municipale du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

11.9 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE – FLEURS MUNICIPALES

2021-05-094

CONSIDÉRANT que la municipalité de Fassett désire fleurir davantage ses plates bandes et boîtes à fleurs ;

CONSIDÉRANT les coûts plus élevés pour l'achat de fleurs et paniers suspendus ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT



ET RÉSOLU

Que la municipalité de Fassett mandate la conseillère Josiane Charrone, de même que le maire François Clermont, à participer aux achats supplémentaires n'excédant pas 200.00\$ pour l'acquisition de paniers de fleurs suspendues.

La directrice émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

11.10 ADOPTION – SERVICE DE SAUVEGARDE – INTERNET PAPINEAU

2021-05-095

CONSIDÉRANT que la complexité des services de sauvegarde ;

CONSIDÉRANT que MC Informatique a rejoint les services informatiques d'Internet Papineau ;

CONSIDÉRANT que la compagnie Internet Papineau à fait une proposition pour la sauvegarde municipale, sur une base mensuelle, au montant de 57.43\$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU ;

Que le conseil accepte la proposition pour le service de sauvegarde des données informatique de la municipalité, au montant mensuel de 57.43\$.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

12.1 SOUSSION – TERRAIN DE TENNIS

2021-05-096

CONSIDÉRANT que le terrain de tennis municipal nécessite un entretien de sa surface afin de le conserver ;

CONSIDÉRANT la proposition obtenue de l'Entreprise Bourassa Sport Technologie Inc. ;

CONSIDÉRANT que le coût de réparation des fissures actuelles se chiffre à 3 400.00 plus taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que le conseil trouve cette proposition raisonnable, et permettrait de maintenir une surface du terrain adéquate ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANNE CHARRON

ET RÉSOLU ;

Que le conseil municipal confirme la dépense de 3 400.00\$ plus taxes, afin de réparer la surface du terrain de tennis du parc municipal.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

12.2 RÉSOLUTION D'APPUI – PATROUILLE NAUTIQUE

2021-05-097

CONSIDÉRANT qu'il est de plus en plus difficile de trouver des rampes de mise à l'eau sans frais sur les plans d'eau du Québec causant ainsi un achalandage hors



de contrôle et excessivement dangereux sur les plans d'eau toujours accessibles sans frais, dont la rivière la Lièvre ;

CONSIDÉRANT que les embarcations ne cessent de grossir et sont de plus en plus rapides ;

CONSIDÉRANT que certains secteurs sont bien connus pour être des points de rencontre pour plusieurs plaisanciers et nombre d'entre eux profitent de l'occasion pour consommer drogues et alcool tout en conduisant leurs embarcations ;

CONSIDÉRANT que l'installation de bouées de sensibilisation n'a pas démontré de réelles améliorations et/ou ont été vandalisées ou volées ;

CONSIDÉRANT que les patrouilles municipales de sensibilisation n'ont pas démontré de réelles améliorations ;

CONSIDÉRANT que les propriétaires riverains ne cessent de revégétaliser leurs berges qui sont détruites par les vagues des embarcations et encore plus par les bateaux naviguant trop près des berges ;

CONSIDÉRANT que les riverains n'osent plus se baigner, pêcher ou pratiquer des sports nautiques non motorisés parce c'est devenu trop dangereux ;

CONSIDÉRANT que seules les équipes de la Sureté du Québec peuvent intervenir pour faire respecter des lois en vigueur ;

CONSIDÉRANT que cette situation est vécue par la majorité des municipalités du Québec ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

ET RÉSOLU ;

Que ce conseil demande que la Sureté du Québec effectue des patrouilles nautiques plus fréquentes afin de sensibiliser les plaisanciers et appliquer les lois en vigueur, et ce pour la sécurité des usagers des propriétaires riverains.

Que ce conseil demande à la Sureté du Québec qu'elle charge des équipes terrestres de visiter régulièrement les débarcadères municipaux afin d'assurer le respect des lois auprès des plaisanciers utilisateurs.

Que le conseil demande également d'acheminer une copie de la présente résolution à la Sureté du Québec, aux municipalités de la MRC de Papineau, à la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, au ministre de la famille et député responsable de l'Outaouais et député de Papineau, Monsieur Mathieu Lacombe, et à la ministre de la Sécurité publique madame Geneviève Guilbault, afin de sensibiliser le gouvernement du Québec de l'urgence d'agir sur les voies navigables du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

12.3 APPUI – JOURNÉE CONTRE L'HOMOPHOPIE

2021-05-098

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récentes efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est le Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans



la tenue de cette journée ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

ET RÉSOLU ;

Que le conseil municipal désire proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée à l'unanimité.

13. QUESTIONS POSÉES PAR LES MEMBRES

Aucune question pour la période.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-05-099

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

Et résolu que l'assemblée soit et est levée à 19 h 56.

Adoptée à l'unanimité.

.....
François Clermont
Maire

.....
Chantal Laroche
Directrice générale et secrétaire-trésorière